

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi vingt-cinq août à vingt heures, le conseil municipal, convoqué en séance ordinaire le vingt août deux mille vingt-cinq, s'est réuni en Mairie à Plaine-Haute au nombre en exercice prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Philippe PIERRE, Maire.

Etaient présents : PIERRE P, LOYER JY, REPERANT E, LUCAS R, LE COQ P, LETORT N, HUGER D, PANSART JF, OIZEL R, TOQUET C, BONNY V, BLANCHARD S, LE FOL B, FERON M, MEHEUT L, LE MOINE N.

Absents : RAOULT S, LE COQ O.

Pouvoirs : RAOULT S à LE COQ P, LE COQ O à REPERANT E.

Secrétaire de séance : FERON M.

Egalement présente : JOSSELIN N.

Ordre du jour

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 30 juin 2025

I Travaux

- 1-1 L'hôte des Faisous : avenants de plus-value
- 1-2 L'hôte des Faisous : travaux d'enrobé
- 1-3 Atelier technique : travaux d'enrobé
- 1-4 Locaux sociaux à l'atelier technique : avenant de plus-value
- 1-5 Maisons du bourg : diagnostics amiante, plomb et parasites

II Finance

- 2-1 Subvention exceptionnelle pour participation au championnat du monde de BMX de deux jeunes plénaltais

III Culture

- 3-1 Bibliothèque : désherbage des collections

IV Questions diverses

Mr le Maire déclare la séance du conseil municipal ouverte et procède au recensement des membres du conseil municipal présents.

Mr le Maire passe à l'examen des questions à l'ordre du jour.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 30 juin 2025 (Délibération n°2025048)

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 juin 2025 a été établi et transmis pour approbation.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021, entrant en vigueur le 1^{er} juillet 2022, précisant le contenu, les modalités, la publicité et la conservation des procès-verbaux,

Vu la demande formulée par Elisabeth Reperant de modifier la retranscription de la discussion (2-2 SDIS subvention d'équipement pour renouvellement du parc roulant - 5^{ème} alinéa de la page 6/14) comme suit : « Elisabeth Reperant dit que le SDIS n'intervient pas peu sur la commune »,

Considérant qu'il n'y a aucune autre observation,

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Philippe Pierre,
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 juin 2025.

I Travaux

1-1 L'hôte des Faisous : avenants de plus-value (Délibération n°2025041)

a) Exposé

Pour des raisons esthétiques, il est proposé d'habiller en panneaux en bois les gaines et tuyaux situés au droit d'un chassis fixe et de poser une bavette pour protéger l'isolant en pied de mur (partie extension).

Par ailleurs, il a été demandé d'intégrer le nouvel organigramme des clés de cet équipement à celui de la mairie.

Il convient de présenter les plus-values au marché initial de travaux passé suivant la procédure adaptée.

N° lot Libellé	Attributaire du marché	Montant marché initial HT	Avenant	Plus-value HT	% avenant / marché initial	Nouveau montant marché HT (avec avenants cumulés)
3 Charpente ossature bois bardage	Bidault Menuiserie (St Donan)	48 948,10€	n°2	733,60€	1,49%	54 569,85€
7 Menuiserie intérieure agencement	BCO (Plénée Jugon)	66 000€	n°1	2 331,16€	3,53%	68 331,16€

b) Discussion

Michel Feron regrette que la bavette n'ait pas été prévue dès le début.

Elisabeth Reperant invite les élus à venir visiter le chantier afin de remonter leurs différentes remarques / anomalies pour les transmettre ensuite à l'architecte (ex : crochets dangereux de la descente eaux pluviales située à l'entrée, etc ...).

Nicolas Letort dit que les linteaux en béton au-dessus des fenêtres intérieures ne sont pas esthétiques.

c) Décision

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Jean-Yves Loyer,
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

ADOPTE les avenants n°2 du lot n°3 et n°1 du lot n°7,

AUTORISE Mr le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la passation de ces avenants.

1-2 L'hôte des Faisous : travaux d'enrobé (Délibération n°2025042)

a) Exposé

Il est proposé de réhabiliter l'enrobé situé à l'entrée de la cour car l'enrobé existant a été abîmé dans le cadre de la construction des nouveaux réseaux.

L'entreprise Camard TP propose de réaliser ces travaux pour un montant de 8 575€ HT. Elle pourrait débuter les travaux début septembre.

b) Discussion

Jean-Yves Loyer informe que l'entreprise Camard réalisera l'ensemble de l'aménagement extérieur.

Philippe Pierre dit que l'enrobé existant ferait « tâche » si on ne le réhabilite pas.

Réjane Lucas ajoute que l'ensemble refait sera ainsi uniforme.

Philippe Le Coq demande quelle serait la surface à bitumer.

Jean-Yves Loyer répond 265 m².

Elisabeth Reperant suggère une solution moins imperméabilisante à savoir la pose de pavés.

Jean-Yves Loyer répond qu'une partie de la cour jusqu'alors bitumée sera renaturée.

Denis Huger évoque le système des pavés drainants.

Stéphane Blanchard alerte sur le risque d'humidité, d'infiltration d'eau au niveau du mur de la maison des loisirs avec le système de pavés drainants. Il considère que ce système n'est pas adapté dans une cour fermée.

Philippe Pierre dit qu'il y aura un muret au niveau de la rampe d'entrée vu la différence de hauteur.

Denis Huger regrette que l'on bitume. Il craint pour l'esthétisme de la cour fermée ; il craint que la place soit très noire et que cela fasse une masse comme à la salle de sports. Il regrette que l'on opte pour une solution imperméable alors que l'on a travaillé pour avoir un bâtiment basse consommation. Il regrette que l'on s'y prenne au dernier moment. Il dit cependant que l'on n'a plus le choix dans le

« timing ». Il ajoute que c'est plutôt bien de vouloir faire tous les travaux d'aménagements extérieurs en même temps et que si on attend davantage, on risque d'en avoir pour plus cher.

Jean-François Pansart dit que si on avait anticipé, on aurait pu réunir la commission travaux en juillet pour en échanger. Il trouve dommage de ne pas en avoir discuté en amont.

Jean-Yves Loyer répond qu'on peut ne rien faire. Il rappelle que le bitume situé sous le petit préau a été cassé ; il convient de le refaire (prévu dans ce devis).

Denis Huger demande s'il y a une séparation entre les espaces engazonnés et le bitume.

Jean-Yves Loyer dit qu'il n'y a pas de séparation.

Stéphane Blanchard dit que la solution des pavés en pierre aurait été plus coûteuse et aurait exigé davantage d'entretien (herbes sauvages à désherber, sable ruisselant dans les caniveaux, déformation des pavés sur le moyen terme...).

c) Décision

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Jean-Yves Loyer,
Après avoir délibéré, par 14 voix pour et 4 abstentions,

RETIENT l'offre de l'entreprise Camard TP (Morieux) pour un montant de 8 575€ HT,

AUTORISE Mr le Maire à signer le marché.

1-3 Atelier technique : travaux d'enrobé (Délibération n°20252043)

a) Exposé

La commission de travaux propose d'enrober les abords de l'atelier technique (environ 800 m²) pour ainsi faciliter l'accès au service notamment en période hivernale et lors des intempéries.

Trois entreprises ont été sollicitées. Il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise Le Louedec TP (Lanfains) pour un montant de 22 900€ HT.

b) Discussion

Jean-Yves Loyer précise que la commission a estimé une surface à bitumer de 800m² et que Camard et Le Louedec TP ont fait une offre avec un dosage différent.

c) Décision

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Jean-Yves Loyer,
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

RETIENT l'offre de l'entreprise Le Louedec TP (Lanfains) pour un montant de 22 900€ HT,

AUTORISE Mr le Maire à signer le marché.

1-4 Locaux sociaux à l'atelier technique : avenant de plus-value (Délibération n°2025044)

a) Exposé

L'assainissement individuel des locaux sociaux nécessite une pompe de relevage. Il est indispensable de raccorder électriquement la pompe.
Par ailleurs, il est proposé d'alimenter électriquement les trois volets.

Il convient de présenter la plus-value au marché initial de travaux passé suivant la procédure adaptée.

N° lot Libellé	Attributaire du marché	Montant marché initial HT	Avenant	Plus-value HT	% avenant / marché initial	Nouveau montant marché HT (avec avenants cumulés)
9 Electricité CFA CFO Chauffage	ATS (Trémuson)	6 478,95€	n°2	457,15€	7,05%	6 360,70€

b) Discussion

Jean-Yves Loyer précise que les fenêtres posées ne sont pas tout à fait les mêmes que celles prévues au marché initial ; les volets ont été rajoutés après la pose des fenêtres.

Valérie Bonny demande s'il n'est pas possible de poser des volets électriques solaires.

Jean-Yves Loyer répond positivement mais dit qu'il aurait fallu le prévoir dès le début.

Jean-Yves Loyer dit qu'il a fallu poser une pompe de relevage car le terrain est plat et le système d'assainissement individuel posé permet de conserver davantage de place pour le stockage.

Philippe Pierre dit que le carreleur a retardé l'avancement du chantier d'un mois. Il ajoute que le plombier et le menuisier doivent intervenir début septembre.

c) Décision

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Jean-Yves Loyer,
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

ADOpte l'avenant n°2 du lot n°9,

AUTORISE Mr le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la passation de cet avenant.

1-5 Maisons du bourg : diagnostics avant travaux (amiante, plomb, parasites) (Délibération n°2025-045)

a) Exposé

Dans le cadre de la réhabilitation des deux maisons situées 3 et 5 route de Ste Anne, il convient de réaliser les diagnostics, avant travaux, d'amiante, du plomb et des parasites.

Trois entreprises ont été consultées. Il est proposé de retenir l'offre de l'APAVE (Pacé) pour :

- Plomb et parasites : 1 008€ HT (+ 179€ / prélèvement et analyse / le nombre de prélèvement sera déterminé par le technicien sur site)
- Amiante : 2 670€ HT (pour 50 prélèvements estimés)

b) Discussion

Noëlle Le Moine constate que les diagnostics obligatoires des particuliers sont plus « allégés » que ceux des communes.

c) Décision

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Jean-Yves Loyer,
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

RETIENT les offres de l'APAVE (Pacé) pour les diagnostics obligatoires avant travaux des deux maisons du bourg,

AUTORISE Mr le Maire à signer les marchés.

II Finance

2-1 Subvention exceptionnelle pour participation au championnat du monde de BMX de deux jeunes plénaltais (Délibération n°2025-046)

a) Exposé

Mathis Remingol et Mathys Robin, plénaltais âgés de 11 ans, ont participé au championnat du monde de BMX qui s'est déroulé fin juillet 2025 à Copenhague au Danemark.

La commune est sollicitée par les deux familles afin de participer au financement du séjour (trajet et hébergement) estimé à 2 000€ par pilote.

Il est proposé de soutenir ces jeunes sportifs à hauteur de 100€ chacun.

b) Discussion

Philippe Pierre rappelle que l'an passé, le conseil avait attribué une subvention de 150€ pour un déplacement aux USA.

Réjane Lucas demande quels ont été les résultats des deux jeunes.

Christine Toquet répond qu'ils ont été éliminés aux qualifications.

c) Décision

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Philippe Pierre,
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

ATTRIBUE une subvention d'un montant de 100€ chacun à Mathis Remingol via l'association KOVOP BMX et Mathys Robin via l'association MY BMX pour financer leur séjour au Danemark dans le cadre de leur participation au championnat du monde de BMX en 2025.

III Culture

3-1 **Bibliothèque : désherbage des collections** (Délibération n°2025-047)

a) Exposé

Les documents de la bibliothèque municipale de Plaine-Haute acquis avec le budget municipal sont propriété de la commune et sont inscrits à l'inventaire.

Pour que les collections proposées au public restent attractives et répondent aux besoins de la population, elles doivent faire l'objet d'un tri régulier selon les critères ci-dessous :

- l'état physique du document, la présentation, l'esthétique ;
- le nombre d'exemplaires ;
- la date d'édition ;
- le nombre d'années écoulées sans prêt ;
- le niveau intellectuel, la valeur littéraire ou documentaire ;
- la qualité des informations (contenu périmé, obsolète) ;
- l'existence ou non de documents de substitution.

Il convient d'autoriser la responsable de la bibliothèque à sortir ces documents de l'inventaire et à les traiter selon les modalités qui conviennent :

- Suppression de la base bibliographique informatisée ou du cahier d'inventaire (date de sortie précisée) ;
- Suppression de toute marque de propriété de la commune sur chaque document ;
- Le cas échéant, suppression des fiches.

Ces documents seront donnés à des institutions ou associations, adhérents, particuliers, ou à défaut détruits et, si possible, valorisés comme papier à recycler.

Suite à chaque opération, un procès-verbal sera transmis à la municipalité par la responsable de la bibliothèque précisant le nombre de documents éliminés et leur destination (auquel sera annexé un état des documents éliminés comportant les mentions d'auteur et de titre). Ces données seront incluses dans le rapport d'activité annuel de la bibliothèque.

Cette opération devant être effectuée régulièrement au cours de l'année, cette délibération aura une validité permanente.

b) Discussion

Elisabeth Reperant précise que 650 ouvrages ont été éliminés dont une centaine achetée. Elle propose de donner ces livres éliminés aux écoles, aux adhérents, aux particuliers et à défaut à des associations (exemple : association sur Lantic, association qui distribue en Afrique, etc...).

c) Décision

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Elisabeth Reperant,
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE la responsable de la bibliothèque municipale de procéder à la mise en œuvre de la politique de régulation des collections telle que définie ci-dessus et de signer les procès-verbaux d'élimination.

IV Questions diverses

☞ **Décisions du Maire au titre de sa délégation** (Délibération du 08/06/2020)

-Bardage de la salle de motricité de la maison des loisirs du côté de l'hôtel des Faisous : Bidault Menuiserie (St Donan) : 1 357,20€ HT

-Garde-corps et portillon escalier sous préau donnant à la salle de motricité de la maison des loisirs (côté l'hôtel des Faisous) : Thomas menuiserie métallerie (Cavan) : 2 370€ HT
-Porte sous-sol Plénalta : Gill Baies (Plaine-Haute) : 1 599€ HT
-Barre anti panique vestiaires foot, salle de sports et divers travaux à école : Gill Baies (Plaine-Haute) : 925€ HT
-Diagnostic amiante enrobé route des croix : Cabinet Paturel (Plérin) : 1 220€ HT
-Reprise isolation et bardage existant salle de motricité (côté école Ste Anne) : Clément Corentin (St Donan) 1 502€ HT

☞ Circulation - voirie

Noëlle Le Moine déplore le non-respect du cédez le passage à St Eloy.
Par ailleurs, il est signalé un véhicule se garant rue des écoles sur le domaine public (bande jaune) qui gêne voirie bloque la circulation (dont le passage des camions poubelles). Un courrier sera envoyé au propriétaire du véhicule.

☞ Rentrée scolaire 2025-2026

Point sur l'organisation de la rentrée (recrutements, réorganisation des emplois du temps, arrêt de travail, temps partiel, etc...)

☞ Chiens en divagation

Mr le Maire suggère d'élargir le contrat avec la fourrière (groupe SACPA) aux week-ends et jours fériés (et non plus aux seuls jours ouvrables). Il propose également de faire l'acquisition d'une cage à poser à l'atelier technique.

☞ Incivilités

Mr le Maire déplore les tags sur la tribune du terrain de foot ainsi que ceux aux chaos du Gouët.

☞ Médecins à Quintin

Mr le Maire donne lecture du message reçu le 21 août 2025 de Thibaut Guignard, Maire de Ploelec L'hermitage, concernant le déménagement du cabinet libéral du Dr Lenorais sur sa commune.
Il est ajouté que le centre de santé de Quintin est toujours à la recherche de médecins.

☞ Agenda

- .COFIL cuisine : mercredi 10 septembre 2025 à 20h
- .Cérémonie des nouveaux arrivants et des bébés nés en 2024 : samedi 13 septembre 2025 à 11h
- .Calendrier des associations : lundi 15 septembre 2025 à 20h
- .COFIL l'hôtel des Faisous : mercredi 17 septembre 2025 à 19h
- .Conseil municipal : lundi 29 septembre 2025 à 20h

Séance levée à 21h25

Le secrétaire de séance
Michel FERON



Le président de séance
Philippe PIERRE



Liste des délibérations du conseil municipal du 25 août 2025

<i>N° d'ordre</i>	<i>Intitulé délibération</i>
2025041	L'hôtel des Faisous : avenants de plus-value
2025042	L'hôtel des Faisous : travaux d'enrobé
2025043	Atelier technique : travaux d'enrobé
2025044	Locaux sociaux à l'atelier technique : avenant de plus-value
2025045	Maisons du bourg : diagnostics avant travaux (amiante, plomb, parasites)
2025046	Subvention exceptionnelle pour participation au championnat du monde de BMX de deux jeunes plénaltais
2025047	Bibliothèque : désherbage des collections
2025048	Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 30 juin 2025

